

**Commune de OIZÉ**

1, place Marin Mersenne - 72330 OIZÉ  
Téléphone : 02.43.87.81.62 - E-mail : mairie.oize.72@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 Mars 2017**

Le Conseil Municipal de OIZÉ s'est réuni en séance ordinaire le 14 Mars 2017, sous la présidence de M. Jean-Claude BOIZIAU, Maire.

**Date de convocation** : 8 Mars 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**Étaient présents** : Jean-Claude BOIZIAU, Jean-Luc LECOMTE, Francine GASNAULT, Julien GARNAVAULT, Véronique NOJAC, Michaël JACOB, Emmanuel LELARGE, Fabienne PAUMARD, Christophe VERON, Julien VAIDIE.

**Procuration** : Danielle GAUTIER à Emmanuel LELARGE  
Charlie RENARD à Véronique NOJAC

**Excusée**: Jocelyne LECOMTE

**Secrétaire** : Francine GASNAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 7 Février 2017.

**Adjonction à l'ordre du jour : RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX, RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE TERRAINS, LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT, LE PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE, DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR 2017 POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ACHAT DE TERRAINS, CRÉATION D'UN LOTISSEMENT, PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE D'UN RESTAURANT SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux d'enfouissement de réseaux.
- Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de l'achat de terrains, la création d'un lotissement, le projet de restaurant scolaire.
- Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- DETR 2017 pour l'éclairage public.
- Achat de terrains appartenant à M COUILLARD.
- Création d'un lotissement.
- Projet de construction neuve d'un restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

## **1 - Délibération concernant Budget principal : Approbation du Compte de Gestion 2016 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de Gestion dressé par Monsieur TERRIER Michel, Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé par Monsieur TERRIER Michel, Receveur Municipal,

Adopté à l'unanimité.

## **2 – Délibération concernant Budget principal : Vote du Compte Administratif 2016 :**

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Jean-Luc LECOMTE, Adjoint au Maire :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **Section de fonctionnement :**

• résultat 2015	231 824,30
• dépenses de l'exercice	640 355,02
• recettes de l'exercice	1 167 047,61
• résultat de l'exercice	294 868,29
• résultat de clôture 2016	526 692,59

### **Section d'investissement :**

• résultat 2015	-172 022,98
• dépenses de l'exercice	406 916,95
• recettes de l'exercice	248 395,97
• résultat de l'exercice	13 502,00
• résultat de clôture 2016	- 158 520,98

### **Restes à réaliser :**

• en dépenses d'investissement	19 897,20
• en recettes d'investissement	5 532,00
• solde	- 14 365,20

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

### **3 – Délibération concernant Budget principal : Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

#### **En section de fonctionnement :**

• un résultat de clôture de l'exercice 2015 de	231 824,30
• un résultat positif pour l'exercice 2016 de	294 868,29
• soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	526 692,59

#### **En section d'investissement :**

• un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	- 158 520,98
• un solde des restes à réaliser 2016 de	- 14 365,20
• soit un besoin de financement de	172 886,18

#### **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

#### **En section d'investissement de l'exercice 2017 :**

Au compte 1068 (recettes)	272 886,18
---------------------------	------------

#### **En section de fonctionnement de l'exercice 2017 :**

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	253 806,41
---	------------

Adopté à l'unanimité.

### **4 - Délibération concernant Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2016 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de Gestion dressé par Monsieur TERRIER Michel, Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé par Monsieur TERRIER Michel, Receveur Municipal,

Adopté à l'unanimité.

### **5 - Délibération concernant Budget Assainissement : Vote du Compte Administratif 2016 :**

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Jean-Luc LECOMTE, Adjoint au Maire :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement :**

• résultat 2015	11 245,38
• dépenses de l'exercice	12 604,26
• recettes de l'exercice	32 152,90

• résultat de l'exercice	8 303,26
• résultat de clôture 2016	19 548,64

**Section d'investissement :**

• résultat 2015	160 210,31
• dépenses de l'exercice	9 796,71
• recettes de l'exercice	170 585,36
• résultat de l'exercice	578,34
• résultat de clôture 2016	160 788,65

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

**6 - Délibération concernant Budget Assainissement : Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

**En section de fonctionnement :**

• un résultat de clôture de l'exercice 2015 de	11 245,38
• un résultat pour l'exercice 2016 de	8 303,26
• soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	19 548,64

**En section d'investissement :**

• un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	160 788,65
• un solde des restes à réaliser 2016 de	0,00
• soit un besoin de financement de	0,00

**Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

**En section d'investissement de l'exercice 2017 :**

Au compte 1068 (recettes)	0,00
---------------------------	------

**En section de fonctionnement de l'exercice 2017 :**

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	19 548,64
---	-----------

Adopté à l'unanimité.

**7 - Délibération concernant Budget CCAS : Approbation du Compte de Gestion 2016 :**

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu la lecture du Compte de Gestion dressé par Monsieur TERRIER Michel, Receveur Municipal, en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé par Monsieur TERRIER Michel, Receveur Municipal,

Adopté à l'unanimité.

### **8 – Délibération concernant Budget CCAS : Vote du Compte Administratif 2016 :**

Le Centre Communal d'Action Sociale, après s'être fait présenté le compte administratif 2016 et après l'avoir approuvé, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que :

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- est donc approuvé à l'unanimité.

### **9 – Délibération concernant Budget CCAS : Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Le Centre Communal d'Action Sociale constatant que le Compte Administratif présente :

#### **En section de fonctionnement :**

• un résultat pour l'exercice 2015 de	1 537,63 €
• un résultat pour l'exercice 2016 de	- 1 537,63 €
• soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	0,00 €

#### **En section d'investissement :**

• un résultat pour l'exercice 2015 de	0,00 €
• un résultat pour l'exercice 2016 de	0,00 €
• soit un résultat de clôture 2016 (compte 001)	0,00 €
• solde des restes à réaliser (investissement)	0,00 €

**Besoin de financement :** 0,00 €

**Affectation en réserve 2017 (compte 1068) :** 0,00 €

**Résultat de fonctionnement à reporter sur 2017 (compte 002) :** 0,00 €

Adopté à l'unanimité.

### **10 – Délibération concernant la création d'un comité consultatif (CCAS) :**

Suite à la dissolution du Budget CCAS du 31 décembre 2016, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un comité consultatif. Ce comité, présidé par le Maire, n'aura aucun pouvoir de décision mais pourra effectuer un travail préparatoire proche du terrain.

Les membres de ce comité consultatif sont :

- BOIZIAU Jean-Claude
- LECOMTE Jocelyne
- GAUTIER Danielle
- RENARD Charlie
- NOJAC Véronique
- BEUCHER Jeanine
- BLON Sylvianne
- LETENDARD Hubert

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la création d'un comité consultatif.

### **11 – Délibération concernant la subvention exceptionnelle classe découverte :**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un AVIS FAVORABLE pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 820.00 € à l'Association « La Marelle » afin de contribuer au financement de la « Classe Découverte » du mois de Mars 2017.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2017.

### **12 – Délibération concernant l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 :**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224 – 5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif .
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE** de renseigner et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **13 – Délibération concernant la désignation de deux membres de la Commission Intercommunalité des Impôts Directs :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Considérant la demande de la Communauté de Communes du SUD SARTHE de désigner 2 membres au sein du Conseil Municipal, de préférence non élus, et faisant partie de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Monsieur BLON Jean-Claude né 25/10/1944 à VILLAINES SOUS MALICORNE (72), domicilié au lieu dit « Bel Beurre » 72330 OIZE retraité.
- Monsieur GAUTIER Jacky né 21/07/1952 à ST-JEAN DE LA MOTTE (72), domicilié 22 rue du Stade 72330 OIZE retraité.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la nomination de Monsieur BLON Jean-Claude et Monsieur GAUTIER Jacky comme membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

### **14 – Délibération concernant la demande de subvention au titre des Amendes de Police – Année 2017 :**

La Commune peut bénéficier d'une subvention au titre des Amendes de Police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2017, un dossier relatif à des travaux d'aménagement de la RD 213 et de la RD 31 a été envoyé au Conseil Départemental de la Sarthe pour solliciter une subvention au titre des Amendes de police. Ces travaux ont pour but de sécuriser les abords des écoles de la Commune.

Il sera installé :

- une zone 30
- un plateau
- écluses
- renforcements de structure de chaussée
- cheminement pour piétons

Le montant total de cette opération s'élève à **88 375,00 € HT**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE** de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police et de solliciter une subvention maximum auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement des RD 213 et 31 afin d'améliorer la sécurité des usagers.

- **DECIDE** de l'engagement de l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police 2017.

### **15 – Délibération concernant l'emprunt pour assurer le financement des travaux d'enfouissement de réseaux :**

Considérant les travaux d'enfouissement de réseaux engagés sur l'année 2017, le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 300 000 € correspondant aux besoins de la Commune pour financer ces travaux auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, 40 rue Prémartine au MANS (72).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 300 000 € destiné à financer l'enfouissement de réseaux :

Montant :	300 000 €
Taux fixe :	1,53% + 0,40% taux d'anticipation
Périodicité :	Semestrielle
Durée :	20 ans dont 12 mois d'anticipation
Remboursement :	échéances constantes
Frais de dossier :	300 € prélevé par le principe du débit d'office lors de la mise en place.

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

- **CONFÈRE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jean-Claude BOIZIAU, Maire d'OIZE pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **16 – Délibération concernant l'emprunt pour assurer le financement de l'achat de terrains, la création d'un lotissement, le projet de restaurant scolaire :**

Considérant l'achat de terrains, la création d'un lotissement et le projet de restaurant scolaire engagés sur l'année 2017, le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 300 000 € correspondant aux besoins de la Commune pour financer ces travaux auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, 40 rue Prémartine au MANS (72).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 300 000 € destiné à financer l'achat de terrains, la création d'un lotissement et le projet de restaurant scolaire:

Montant :	300 000 €
Taux fixe :	1,25 % + 0,40% taux d'anticipation
Périodicité :	Semestrielle
Durée :	15 ans dont 12 mois d'anticipation
Remboursement :	échéances constantes
Frais de dossier :	300 € prélevé par le principe du débit d'office lors de la mise en place.



- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- **CONFÈRE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jean-Claude BOIZIAU, Maire d'OIZE pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **17 – Délibération concernant l'achat de terrains:**

Considérant que la Commune d'OIZE a pour projet un achat de terrains.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant : 2 Abstentions - 10 voix Pour.

Le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour négocier cet achat qui sera réglé sur la ligne 2111 « *Terrains nus* » du budget « *Investissements* ».
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **18 – Délibération concernant la création d'un lotissement :**

Considérant que la Commune a pour projet d'acquérir des terrains constructibles en zone NAa.

Considérant que la Commune d'OIZE envisage de créer un lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour faire l'étude pour la création d'un lotissement dès que l'acquisition de ces terrains sera réalisée.
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **19 – Délibération concernant le projet de construction neuve d'un restaurant scolaire :**

Considérant que le nombre d'élèves dans les écoles maternelle et primaire reste important, ce qui entraîne parallèlement un maintien élevée du nombre des rationnaires au restaurant scolaire,

Considérant que les locaux de l'actuelle cantine ne correspondent plus aux attentes pour ce type d'activité.

Suite à une esquisse effectuée soit sur la réhabilitation du restaurant scolaire actuel ou soit sur la construction neuve d'un restaurant scolaire, le Maire propose au Conseil Municipal de se lancer sur un projet de construction neuve d'un restaurant scolaire. La proximité des écoles afin de limiter les déplacements des enfants et de leur assurer une meilleure sécurité, sera privilégiée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de la construction neuve d'un restaurant scolaire et donne pouvoir au Maire pour signer les différentes pièces à intervenir.

## 20 – Questions diverses

- Réservation salle des fêtes :

L'école d'enseignement artistique a effectué une demande de location de la salle des fêtes le 1<sup>er</sup> Juin 2017. Il s'agit de la mise en place d'un festival sur notre territoire dont l'ouverture et la présentation auront lieu sur la Commune d'Oizé.

Programme :

- Reprise « des racines et de Ailes » danse contemporaine et classe de flûtes
- Ensemble de cuivre
- Ensemble de saxophones
- Harmonie de Mayet
- Pot de l'amitié

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la location de la salle des fêtes, à titre gratuit, pour l'ouverture du festival de l'EIEA.

- Devis Tracteur :

Suite à une mauvaise utilisation, le tracteur de la Commune a subi une dégradation importante. Le devis de réparation du tracteur s'élève à 3 300,00 €. Une note de service sur l'utilisation du matériel sera mise en place.

- Pancarte dans le terrain à côté du terrain de foot:

La mise en place d'un dépôt de gravats, qui est nécessaire au remblai du terrain derrière le stade, a été réalisée.

Afin d'éviter tout dépôt sauvage, la pancarte « dépôts gravats » sera retirée et l'accès au terrain sera fermé. Les dépôts de gravats ne seront effectués que sur autorisation de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

OIZÉ, le 22 Mars 2017.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,  
Jean-Claude BOIZIAU.